

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la  
Simplification administrative du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

24 OCTOBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de Mme Christie Morreale à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Gestion budgétaire du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	3
1.2	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Nouvelles règles de mise à disposition des centres de dépaysement et de plein air».....	3
1.3	Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impacts du budget fédéral sur celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Absence de comptabilité du service social de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.5	Question de M. Jamal Ikazban à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Développement du télétravail dans la fonction publique» .....	8
1.6	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Intégration des personnes porteuses de handicap dans la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>11</b>

**Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

**M. le Président** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## **1 Questions orales (Article 81 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Christie Morreale à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Gestion budgétaire du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Nouvelles règles de mise à disposition des centres de dépaysement et de plein air»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

**Mme Christie Morreale (PS).** – Créés en 1996 par un arrêté gouvernemental, les 10 centres de dépaysement et de plein air (CDPA) appartenant à la Communauté française sont des institutions qui cadrent parfaitement avec la mise en œuvre des missions de l'enseignement telles que formulées dans le décret de 1997. À partir de la découverte de la nature et de l'environnement, les enfants qui y séjournent pendant 5 jours sont invités à prendre pleinement conscience des diversités écologiques et humaines qui les entourent. Chaque année, des milliers d'enfants découvrent par ce biais les enjeux du développement durable, de la protection de la nature et de la vie en communauté.

Il s'agit d'un rôle éducatif indéniable. Pourtant, certains bâtiments sont sous-exploités. Je souhaite aujourd'hui parcourir avec vous les différentes possibilités d'exploitation de ces sites afin de les valoriser au mieux. Je suis persuadée que vous partagez cette conviction dans la mesure où vous avez accepté de vous rendre dans deux de ces CDPA, pour vous rendre compte des patrimoines appartenant à la Communauté française.

En 2015, le budget initial prévoyait 1,095 million, alors que le budget de l'année 2014 s'élevait à 1,8 million. Pouvez-vous me détailler les postes budgétaires qui sont consacrés à ces

centres? D'après les chiffres qui m'ont été fournis par la ministre de l'Éducation, pour l'année scolaire 2014-2015, 24 796 élèves ont bénéficié d'un séjour en centre de dépaysement et de plein air. Le taux de remplissage moyen est de 76 %, allant de 84 % pour le centre de Wellin et de 83 % pour le centre de Gouvy à 68 % pour celui de Han-sur-Lesse et à 70 % pour celui d'Esneux. Par ailleurs, plus de 1 000 formations ayant réuni 18 269 personnes y ont été organisées durant la même période, et plus particulièrement à Saint-Vaast et à Han-sur-Lesse.

Des conventions et des partenariats avec des pouvoirs locaux peuvent-ils être envisagés? Comment encourager les écoles à utiliser les centres qui sont proposés à des prix très démocratiques, alors que l'accès pour tous à notre enseignement est un de nos chevaux de bataille? J'ai pris contact avec des écoles pour comprendre leur absence à ces CDPA. Il faut savoir que les écoles qui relèvent de notre PO ne disposent pas d'informations suffisantes pour s'y rendre et compléter l'agenda de ces centres.

Des conventions de relation et d'occupation privilégiées peuvent-elles être envisagées entre les pouvoirs publics locaux et ces centres? La ministre de la Jeunesse, Mme Simonis, marquait son intérêt pour le sujet, dans le cadre d'une question parlementaire précédente et évoquait l'éventualité d'une collaboration entre associations de jeunesse et CDPA. Ne pourrions-nous pas encourager les mouvements de jeunesse, qui sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à se rendre dans ces centres?

Je constate également que les lieux sont sous-occupés pendant les vacances scolaires. Dès lors, comment pouvons-nous assurer une occupation plus importante pendant ces périodes de l'année? La question du personnel encadrant est assurément un des nœuds du problème: quelles solutions pourrions-nous envisager?

Pouvez-vous m'indiquer vos réflexions pour donner de l'amplitude à l'exploitation de ces sites publics qui doivent bénéficier au plus grand nombre dans l'intérêt général de la population et du personnel travaillant actuellement dans ces installations?

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Monsieur le Ministre, la presse a récemment relayé votre volonté de revoir les règles de mise à disposition des centres de dépaysement et de plein air, en commençant par un projet pilote à Esneux. En effet, jusqu'à maintenant, ces centres ne sont occupés ni le week-end ni durant les vacances. L'idée qui sous-tend ce projet est donc de maximiser l'occupation de ces lieux. On se souvient pourtant qu'il y a quelques mois, il fut question de fermer et de vendre ces centres.

Monsieur le Ministre, qu'est-ce qui a fait évoluer votre position dans ce dossier? Pourquoi avoir décidé de garder ces centres ouverts et de

revoir les conditions de mise à disposition? Combien de temps durera l'expérience pilote? Quelles sont les modalités de ces nouvelles conditions de mise à disposition? Quels sont vos contacts avec vos collègues de l'Éducation et de la Jeunesse à ce propos? Ces nouvelles rentrées financières seront-elles affectées aux centres de dépaysement ou viendront-elles grossir les recettes de la FWB? On sait en effet qu'un des problèmes réside dans les frais de fonctionnement et d'entretien de ces bâtiments qui, comme celui d'Esneux, sont anciens et nécessitent un entretien adéquat.

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je réponds en plein accord avec la ministre Schyns, également interrogée à ce sujet.

Certains ont dit que je m'étais exprimé pour la vente des Centres de dépaysement et de plein air (CDPA). Je tiens à préciser que je ne souhaite pas dépouiller la Communauté française d'éléments de son patrimoine. Un groupe de travail a été institué au sein du département afin d'examiner l'ensemble de ce patrimoine. Nous avons maintenant une vue globale et avons identifié, après contact avec les autorités locales, les biens sans utilité qui pourraient être vendus. Mais les CDPA ont toute leur utilité. Je l'ai constaté lors des visites effectuées à Esneux et à Rochefort; d'autres sont encore programmées, notamment à La Louvière. Cependant, ces centres devraient être disponibles pour le plus grand nombre, notamment pour augmenter leur taux d'occupation sur une année complète et, dès lors, leur rentabilité. Ce serait une garantie supplémentaire pour le maintien de ces structures dans le giron public.

Après la visite des centres d'Esneux et Rochefort, le groupe de travail a marqué son accord pour charger l'administration générale de l'enseignement de poursuivre les réflexions en cours sur l'usage des CDPA et sur les initiatives à prendre pour augmenter leur taux d'occupation. Lors de la visite du CDPA d'Esneux, Didier Leturcq, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement, a développé ces propositions avec un large degré d'ouverture. Les CDPA sont souvent fermés les week-ends et durant les vacances. C'est paradoxal, puisque l'on manque de capacités d'accueil, par exemple pour des mouvements de jeunesse. Ainsi, le CDPA de Rochefort est à un jet de pierre de Han-sur-Lesse et de l'Euro Space Center de Redu dont le directeur a souvent besoin de logements pour des participants à des séminaires de formation. Il paie parfois très cher des chambres d'hôtel sur les bords de Meuse, alors que le CDPA situé à proximité est vide.

Il en va de même pour Esneux, où différentes pistes peuvent être développées par la commune ou par la province, et, je le suppose, pour La Louvière. C'est donc cette voie qu'il faut emprunter.

Mme Morreale a cité les taux d'occupation,

mais les différences de chiffres reflètent aussi la diversité des approches selon les responsables des centres. Nous constatons le même phénomène dans les écoles; certaines d'entre elles ferment durant les périodes scolaires ou le soir. De même, il arrive que les salles de gymnastique soient fermées pour des raisons de conciergerie ou d'assurance. En fonction du dynamisme du responsable du centre, les partenariats seront plus ou moins intelligents et les formules plus ou moins gagnantes pour l'ensemble des acteurs. Le travail mené par l'administration vise à comparer la gestion des centres, notamment afin de pouvoir s'inspirer des bonnes pratiques là où le fonctionnement est satisfaisant, en tenant compte des spécificités des lieux.

Il sera également nécessaire, en collaboration avec les communes concernées, de mener une campagne d'information et de promotion. En effet, certaines communes ne sont pas au courant des activités des centres. Cette situation est inacceptable, car il s'agit de locaux publics.

Les dotations s'élèvent à 1 596 000 euros pour 2016, destinés à couvrir les frais de fonctionnement, à rémunérer le personnel ouvrier et temporaire, et à assumer les charges énergétiques. Cependant, il est clair que des rentrées financières complémentaires provenant d'une augmentation de la rentabilité des centres devraient être affectées en priorité aux investissements à réaliser dans ces centres, notamment en termes d'équipements numériques et autres qui les rendraient encore plus attractifs.

Nous devons aussi veiller à ne pas mener une politique de concurrence déloyale, mais je pense que le public auquel nous nous adressons fréquente ces centres pour suivre des formations et non pour faire du tourisme.

**Mme Christie Morreale (PS)**. – À l'époque, on avait effectivement entendu parler de fermeture, mais, interrogée à ce sujet, la ministre de l'Éducation, Mme Milquet, avait indiqué qu'il n'était pas question de fermer un seul CDPA, ce qui avait évidemment rassuré le personnel. Par contre, nous devons être proactifs. Il est question de patrimoines exceptionnels qui méritent des investissements réguliers. Il faut donc réfléchir à la manière de poursuivre ces investissements et ne pas agir comme d'autres niveaux de pouvoir qui ont dû vendre des bâtiments exceptionnels par manque de prévoyance et d'entretien.

Je me réjouis que la majorité réfléchisse à la manière d'entretenir ces sites exceptionnels à moyen et à long terme. Il serait bon d'informer les écoles des tarifs tout à fait démocratiques appliqués par ces centres et de préparer des dépliants pour les valoriser. Dans un souci d'harmonisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle se charger de la publicité de l'ensemble des dix CDPA, en l'adaptant éventuellement selon les régions?

Vous avez évoqué la concurrence avec le secteur privé. Les séminaires organisés dans ces centres ne constituent pas une concurrence déloyale. Enfin, il est important que les personnes occupées aujourd'hui dans ces centres puissent participer aux réunions de concertation.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Je me réjouis d'entendre qu'il n'est pas question, dans un premier temps, de vendre ces infrastructures qui ont une utilité. Dans ce cas, il faut qu'elles soient utilisées au maximum de leurs capacités. Ces centres nécessitent chaque année des budgets importants pour les maintenir aux normes, les faire fonctionner et leur permettre d'investir dans du matériel informatique ou autre.

Je vous rassure, Monsieur le Ministre, il ne faut absolument pas avoir honte d'avoir une bonne gestion. Je vous félicite donc de votre volonté d'optimiser les recettes. L'article faisait état de 4 000 élèves et de 180 lits, ce qui représente 22 semaines d'utilisation. Il y a donc un réel potentiel.

Il faut s'intéresser aux causes de la sous-occupation. Comme vous l'avez également souligné, il faut valoriser ces centres auprès des écoles et, éventuellement, des mouvements de jeunesse. Les lieux ayant une capacité de 180 lits sont très peu nombreux. Je pense notamment au patro d'un village voisin qui avait trouvé un hébergement à la caserne de Marche-en-Famenne. C'était le seul endroit qui avait accepté de les accueillir. Enfin, les activités proposées par les centres doivent être intéressantes pour les écoles. Vous n'avez pas parlé de projet-pilote, mais j'imagine que cette façon de travailler sera étendue à l'ensemble des centres.

### 1.3 Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Impacts du budget fédéral sur celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, le gouvernement fédéral a présenté les résultats de son conclave budgétaire et sa déclaration de politique générale la semaine dernière.

À la lecture des quelques éléments dont nous disposons au moment du dépôt des questions, et alors que nous n'en sommes qu'à la présentation des grands équilibres du conclave budgétaire, il semble déjà que certaines de ces mesures auront un impact direct sur le budget de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou sur la situation personnelle des travailleuses des différents secteurs de notre Fédération.

On annonce de nouvelles mesures relatives aux pensions dans le secteur public – il est ques-

tion de tantièmes, même si rien de spécifique n'apparaît au sujet des enseignants –, mais aussi et surtout une mesure que j'estime injuste: la responsabilisation des employeurs, à hauteur de 10 %, dans l'écartement des salariées enceintes. Cette situation touche particulièrement les femmes travaillant dans les secteurs médical, paramédical et social, les travailleuses de l'ADEPS, les éducatrices, les personnels des SAJ ou des IPPJ, et surtout les femmes s'occupant d'enfants en bas âge – institutrices maternelles et puéricultrices.

Cette mesure est injuste parce qu'elle touche les jeunes femmes, qui ont déjà du mal à trouver un emploi, et qu'elle peut avoir des conséquences en termes de santé: ces femmes auront peut-être plus de réticences à déclarer être enceintes et à bénéficier de cet écartement prophylactique. Celui-ci étant en réalité justifié par des raisons de santé, il me semble logique que la sécurité sociale assume ce risque, et non l'employeur.

Monsieur le Ministre, avez-vous fait une première analyse de l'impact sur notre Fédération de ces mesures annoncées? On sait qu'un grand nombre de femmes sont écartées chaque année, notamment dans les crèches et les écoles.

Quels contacts avez-vous eus avec les secteurs concernés et avec vos homologues du gouvernement flamand ou du gouvernement de la Communauté germanophone pour contester ces mesures?

Quelles démarches avez-vous entreprises auprès du gouvernement fédéral pour contester ces mesures ou, à tout le moins, puisqu'il s'agit en quelque sorte d'un transfert de charges, pour lui renvoyer cette facture?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Comme vous, j'ai pris connaissance des mesures actées par le gouvernement fédéral, après de longues négociations, à l'occasion du dernier conclave budgétaire.

Comme vous, j'en suis réduit pour l'instant à écouter les déclarations des uns et des autres, sans avoir de vue précise de ce que les ministres fédéraux comptent faire. Bref, nous sommes dans l'attente.

La première mesure à laquelle vous faites référence, qui prévoit de relever l'âge de la pension du personnel roulant de la SNCB et du personnel militaire de la Défense, me touche en tant qu'ancien ministre de la Défense et petit-fils de cheminot. Cependant, elle aura moins d'impact sur les matières propres à la Communauté française.

Le gouvernement fédéral a manifesté son intention de toucher au régime général des tantièmes préférentiels et des discussions sont en cours au Comité national des pensions sur le régime qui le remplacerait. C'est au sein de cet organe que nous suivons les développements de la question; veillons aux intérêts budgétaires de la Communauté

française et faisons valoir nos points de vue. Le ministre-président est représenté dans ce comité et son cabinet collabore à défendre nos positions.

À plusieurs reprises, le ministre-président Rudy Demotte a réagi préventivement à ce qui s'annonçait. Il a encore pris récemment position sur une mesure que personnellement je trouve particulièrement injuste, à savoir la possibilité de rachat d'années d'études, soit 1 500 euros multipliés par 5, ce qui fait 7 500 euros. Si vous les avez, vous pouvez racheter vos cinq ans, sinon vous restez sur le bord du chemin. C'est profondément injuste.

C'est au sein du Comité A, où sont négociées les mesures liées aux pensions avec les représentants des organisations syndicales, que l'on fait remarquer à l'autorité fédérale le caractère particulièrement néfaste pour le budget de la Communauté française des mesures qu'il compte prendre. Vous l'avez vu avec le transfert des charges.

Une concertation préalable à ces réunions intervient systématiquement entre les collègues wallons et bruxellois, mais notre marge de manœuvre reste très limitée et le dialogue est particulièrement difficile.

J'ai comme vous découvert avec consternation la mesure visant à faire participer l'employeur à hauteur de 10 % d'indemnités en cas d'écartement prophylactique. J'ai pu voir immédiatement les conséquences négatives de cette décision puisqu'elle touchera de manière directe ou indirecte des catégories importantes de personnel, comme les accueillantes ou les femmes qui travaillent dans le secteur de l'aide à la jeunesse, et aura un impact important sur les finances de la Communauté. Nous n'avons pas encore pris les contacts pour l'évaluer, mais nous devons le faire rapidement.

En tout cas, il est hors de question pour nous de réduire la protection des femmes enceintes. Nous devons sans doute prendre des mesures complémentaires pour compenser l'incidence négative des décisions arrêtées par le gouvernement fédéral.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** – En ce qui concerne les mesures relatives aux pensions, il s'agit d'un dossier sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises, vous-même ainsi que Mme Schyns. Je remercie d'ailleurs le gouvernement pour sa proactivité.

Pour ce qui est de la mesure relative à l'écartement prophylactique, il s'agit, à mon sens, d'une mesure inique, dont je ne saisis pas bien la logique. Je vous encourage à évaluer le plus tôt possible l'impact annuel de cette mesure en termes de coûts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, il est possible d'évaluer le nombre de femmes écartées dans les crèches, les écoles et tous les départements cités tout à l'heure.

Monsieur le Ministre, vous dites que vous allez vous y employer rapidement. Est-il possible d'en avoir une estimation au moment des débats sur le budget? Je vous invite à aborder cette question lors du comité de concertation avec le gouvernement fédéral, car il s'agit d'une mesure inacceptable. Les PME en seront exemptées, car il est difficile pour elles de procéder à un changement de poste de travail pour les femmes concernées. Il me semble pourtant que dans les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la situation est similaire. Dans une crèche, la plupart des travailleurs sont en contact avec les petits enfants et il n'est pas possible de donner un autre poste de travail aux femmes écartées.

Je vous invite à procéder le plus rapidement possible à une évaluation et à aborder sans tarder cette question avec le gouvernement fédéral.

**M. le président.** – Si je n'étais pas président, j'aurais pu vous demander pourquoi vous n'avez pas interrogé le ministre lorsqu'il a réalisé des économies, par le biais du saut d'index notamment.

#### 1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Absence de comptabilité du service social de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Il nous revient qu'en décembre dernier, les trois syndicats reconnus vous ont fait part, Monsieur le Ministre, de graves manquements dans la comptabilité de l'ASBL du service social de la Communauté. Un arrêté de 2006 a agréé cette ASBL qui est depuis subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne disposerait pourtant ni d'un bilan ni de comptes à jour. En effet, sur le site de la Banque Nationale de Belgique (BNB) ne figure aucun compte au nom de cette ASBL.

L'information datant déjà quelque peu, la situation aurait pu s'arranger entretemps et il n'aurait alors pas été nécessaire de vous solliciter. Toutefois, renseignements pris, les choses sont loin de s'arranger. En effet, pour les comptes 2015, les vérificateurs auraient établi un rapport de carence. Pour 2016, la comptabilité est loin d'avoir été remise en ordre. D'où mes questions.

Depuis quand êtes-vous au courant? Comment avez-vous été informé de cette situation? S'agirait-il des mêmes sources que les miennes, à savoir les syndicats? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier et les problèmes qui y sont liés? Pourquoi, près de dix mois après cette annonce, aucune solution n'a-t-elle pu être trouvée? Qui en est responsable? Dans la mesure du possible, il est de votre rôle de nous éclairer. Comment comptez-

vous résoudre cette situation problématique qui concerne finalement la bonne gestion des deniers publics et le contrôle de celle-ci?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le service social du personnel du Ministère de la Communauté française possède une structure hybride. C'est le résultat de son histoire. Ce service n'a pas la même structure qu'un organisme d'intérêt public de type A ou de type B, avec une gestion paritaire comme c'est par exemple le cas à l'Office central d'action sociale et culturelle de la Défense. On y trouve des représentants de l'employeur, le ministère de la Défense, et des travailleurs, les organisations syndicales. Le département possède un président, un inspecteur des finances et un commissaire du gouvernement. Le service social n'a pas davantage la structure d'une ASBL de la Région wallonne, exclusivement gérée par les organisations syndicales, avec mise à disposition de personnel. Il s'agit ici d'une structure d'ASBL, avec des organisations syndicales qui gèrent en exécutif et un système de présidence tournante. Cela entraîne une certaine lourdeur dans la gestion quotidienne qui ne devrait dès lors en principe pas être confiée au collège exécutif, mais à l'administration, avec un directeur et un directeur adjoint qui gèrent le fonctionnement administratif du service.

À mon arrivée, j'ai donc découvert une structure bancaire. Je n'allais toutefois pas faire immédiatement table rase. J'ai plutôt rencontré à plusieurs reprises les membres du personnel, du collège exécutif et de l'administration. Il a en effet fallu remettre la machine sur ses rails.

J'ai reçu officiellement le courrier auquel vous faites référence voici quelques semaines, à l'occasion d'un comité de secteur 17 qui s'est tenu dans les locaux du Ministère. J'ai été interpellé par les trois organisations syndicales qui se plaignaient de la façon dont fonctionnait le service social. Les autres se plaignaient du fonctionnement du service dont ils avaient la responsabilité. Les organisations syndicales m'ont demandé de procéder à un audit. Je leur ai répondu que je trouvais un peu anormal de faire appel à un audit extérieur et qu'il m'étonnait d'ailleurs qu'elles formulent une telle demande.

J'étais toutefois d'accord pour qu'une initiative soit prise. J'ai dès lors demandé au commissaire du gouvernement chargé du service social de procéder dans un délai très court, c'est-à-dire en quelques jours, à l'examen de la situation des comptes qui n'étaient pas clôturés pour 2015 et d'envisager les actes nécessaires en vue d'une mise en conformité pour l'année 2016. Telles sont les mesures que j'ai prises. En temps et en heure, il a rendu son rapport après consultation des différentes personnes. Il a mis les comptes en ordre. Les comptes 2015 n'ont pas encore été approuvés. Dès lors, décharge n'a pas encore été donnée aux administrateurs. Cependant, lors de la réunion du

conseil d'administration du 18 octobre, l'administration du service social, qui a été mise sous pression par le commissaire du gouvernement, a pu présenter un projet de comptes pour 2015. Celui-ci a fait l'objet d'un premier examen par les vérificateurs aux comptes.

À l'issue de ce premier examen, une réunion de concertation aura lieu le 8 novembre entre l'administration du service social et les vérificateurs aux comptes, afin que soient apportées les réponses aux questions posées par les vérificateurs. La date du conseil d'administration et de l'assemblée générale au cours desquels les comptes 2015 devraient être approuvés et décharge donnée aux administrateurs a été fixée au 28 novembre prochain. C'est trop tard, me direz-vous, mais nous avons remis le train sur les rails une ixième fois.

Concernant l'encodage pour 2016, il est clair que le retard pris sur 2015 a un impact sur 2016. Cependant, les réponses qui seront apportées le 8 novembre prochain devraient être de nature à résorber significativement le retard d'encodage pour les comptes 2016.

La première chose qui m'importait était de remettre en ordre la comptabilité de 2015 et de prendre les mesures nécessaires pour l'encodage de 2016, afin de nous mettre en conformité. Dans un deuxième temps, nous avons engagé une réflexion avec les organisations syndicales et le commissaire du gouvernement. Je dois soumettre un arrêté au conseil des ministres pour instituer ce commissaire afin de s'assurer que, pour les comptes 2016, les opérations soient correctement finalisées. Nous avons jusqu'à présent accepté l'autorité du commissaire du gouvernement, mais on m'a fait remarquer que, pour aller plus loin et signer certains documents, il doit être investi du pouvoir adéquat par le gouvernement. Ce devrait être le cas lors de sa réunion d'après-demain. La réflexion engagée vise à reprofiler le service social du département et à le doter d'une structure moins hybride, mais plus claire. Nous en profiterons également pour redéfinir les missions de ce service et permettre des passerelles avec le service social de la Région wallonne et peut-être avec celui de l'Enseignement. Ce dernier est effectif, mais très réduit alors qu'il concerne un grand nombre de personnes.

Le courrier qui vous est arrivé a eu pour effet d'accélérer le processus de réforme.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Monsieur le Ministre, afin d'être totalement sur la même longueur d'onde, je voudrais revenir sur un point. Vous avez reçu le courrier voici quelques semaines. Je ne l'ai obtenu qu'il y a quinze jours. Ceci n'est pas anormal, le ministre devant être mis au courant en premier.

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Monsieur Crucke, votre remarque me

rassure!

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je ne pense pas que vous le serez dans quelques instants... Certes, nous nous rejoignons sur certains éléments. Vous me dites que les syndicats ont demandé un audit externe. Je pense qu'ils ont raison. Il est rare que je dise ce genre de chose! Ils ont, à plusieurs reprises, signalé les problèmes de cette association à des personnes qui auraient dû vous en informer. Je suis un légaliste et je me base sur la loi. J'ai consulté l'arrêté du 20 juillet 2006. Son article 8 dispose que «les activités de l'association sans but lucratif agréée sont contrôlées par les deux représentants désignés par le Ministre parmi les agents des services et organismes concernés titulaires d'un grade de rang 15 au moins ou parmi les membres de l'Inspection des Finances attachés à la Communauté française.» Les syndicats ont été irrités, car les personnes dûment habilitées à vous renseigner ne l'ont manifestement pas fait. Vous le reconnaissez d'ailleurs, puisque vous dites n'avoir été mis au courant que voici quelques semaines. La structure n'est pas seulement hybride ou bancale. Sur ce point, je suis d'accord avec vous. J'entends bien votre discours policé: «Nous allons reprofiler». J'ai toutefois mon avis à ce sujet. Il faut selon moi plus que «reprofiler», car des personnes n'ont pas fait leur travail.

Enfin, pour terminer, vous avez bien fait de désigner un commissaire du gouvernement. La personne est, selon moi, habilitée à le faire, tenant compte des limites de sa fonction. Nous ne pouvons cependant pas accepter que les comptes de 2015 ne soient pas encore approuvés et que l'encodage des écritures pour 2016 n'existe même pas. Une société privée qui en aurait fait autant aurait des problèmes avec la justice. Je vous demande, comme je l'ai fait dans d'autres dossiers et avec la confiance que j'ai dans nos relations au sein de ce parlement, de n'épargner personne ayant commis une erreur et de me dire ce qui n'a pas été fait et pourquoi. À l'avenir, il ne faut pas seulement changer la structure. Il faut aussi faire en sorte que le contrôle des comptes puisse réellement s'exercer, car il s'agit de l'argent public pour lequel nous devons être non pas doublement, mais triplement vigilants.

#### **1.5 Question de M. Jamal Ikazban à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Développement du télétravail dans la fonction publique»**

**M. Jamal Ikazban (PS).** – Alors que dans les années nonante, on pensait que le télétravail allait connaître un développement considérable, son introduction a été beaucoup plus lente que prévu.

Le télétravail prend néanmoins plus d'essor

aujourd'hui. J'aimerais d'ailleurs mettre à ce titre en exergue l'exemple de Laurence Van Hée, ingénieure commerciale de formation, qui grâce à son expérience professionnelle dans le secteur des ressources humaines, aussi bien dans les entreprises internationales que dans le secteur public, a pu ériger la fonction de RH au rang d'enjeu stratégique, en s'intéressant au changement organisationnel et culturel et en introduisant des modèles révolutionnaires en gestion des humains.

Sa technique est de cultiver le bonheur au travail, car «c'est la seule chose qui se dédouble quand on le partage», tout en développant la notion de Patrimoine humain. C'est tout naturellement, alors qu'elle était en poste au sein du Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, qu'elle a abandonné son titre officiel de DRH pour celui de *Chief Happiness Officer*. Et a obtenu dans la foulée le titre de DRH belge de l'année 2012!

Pour Laurence Van Hée, il n'est pas normal que nous travaillions encore avec des règles du XIXe siècle. Et l'idée du Patrimoine humain s'est imposée à elle, car elle a fini par prendre conscience que personne n'est une ressource ni un capital, et que le patrimoine humain porte cette notion de transmission et de pérennité. Quand elle arrivait dans une entreprise, son but était de lui donner de la valeur, en collaboration avec ses équipes, afin de transmettre cette organisation dans un meilleur état que celui dans lequel elle l'avait trouvée. Dans ce contexte, le manager a un rôle de rassembleur.

Le télétravail répond à cette notion de bonheur au travail grâce au développement des nouvelles technologies et permet de réduire considérablement la pression automobile. Pour les entreprises qui le pratiquent activement, le télétravail aide aussi à diffuser de nouvelles technologies, tout en modernisant les pratiques managériales. Cela a permis d'ouvrir aux femmes mères notamment d'autres opportunités d'emploi, et de ramener le taux d'emploi des femmes à égalité avec celui des hommes. Cette forme particulière d'organisation du travail peut donc constituer une opportunité pour les employeurs et pour les travailleurs.

Le télétravail à domicile en alternance semble être la forme la plus répandue. Cela suppose une certaine régularité dans la mise en pratique: soit sous la forme de jours fixes dans la semaine soit sous la forme d'un pourcentage du temps de travail hebdomadaire. Le télétravail a notamment permis aux collaborateurs de décider librement où, quand et comment ils travaillaient. C'est ainsi qu'en 2010, pas moins de 92 % des collaborateurs occupaient des fonctions qui leur permettaient de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine pour un contrat à temps plein. Au total, ce sont plus de 70 % des membres du personnel du SPF Sécurité sociale qui, en 2012, travaillaient régulièrement ou occasionnellement, depuis leur domicile.



Cette forme d'organisation du travail génère confiance et responsabilité. La liberté et la responsabilité entraînent à leur tour performance et bien-être au travail. C'est tout bénéfique pour la performance financière de l'entreprise et le bonheur des collaborateurs, et cela a aussi des effets positifs en matière d'environnement et de responsabilité sociale.

D'autres formes de télétravail voient le jour et encouragent la flexibilité du travail. En 2011, par exemple, des managers fédéraux ont mis sur pied un projet de partage de «bureaux satellites». Il s'agit de la mise à disposition de locaux partagés par les différents SPF le long d'axes de transports en commun bien desservis.

À la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Déclaration de politique communautaire, le contrat d'administration et vos récents propos à ce sujet vont tous dans le sens d'une mise en œuvre optimale du télétravail.

Ainsi, vous disiez récemment que «votre ambition est de poursuivre l'implantation du télétravail, toujours sur base volontaire, et en même temps de revoir l'affectation des locaux de travail dans une perspective de rationalisation de leur occupation. Ces projets sont inscrits dans le prochain contrat d'administration.»

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de faire le point sur l'état d'avancement de l'adoption de telles mesures particulières, rendant le télétravail possible à l'administration de la FWB? Qu'en est-il des demandes de télétravail au sein de l'administration? À ce stade, à combien estimez-vous le nombre potentiel d'agents pouvant s'inscrire dans ce système? Enfin, quels sont les freins observés?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Dans ma réponse à la question écrite n° 231 de ce mois reprenant les mots de la présente question orale, j'informais que l'arrêté du gouvernement de la Communauté du 6 octobre 2011 régit le télétravail au sein du ministère de la Fédération. Cet arrêté pose des balises claires, notamment la définition des conditions d'octroi, l'établissement d'une procédure déterminée, la formalisation de l'intervention des différentes parties prenantes et la formalisation des droits et obligations découlant de l'octroi du télétravail.

La procédure fixée par l'arrêté est annuelle, de janvier à juin. Le comité de direction octroie les autorisations de télétravail pour le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et dans les limites des crédits disponibles. Ces autorisations sont valables un an pour une première demande et deux ans pour un renouvellement. Le travailleur ne peut accomplir en principe plus de deux cinquièmes de ses prestations en télétravail. Il est possible d'accomplir trois cinquièmes de ses prestations en cas de raison médicale attestée ou en cas de décision dû-

ment motivée au comité de direction.

Le nombre de membres du personnel bénéficiant du télétravail dans le cadre de l'arrêté est en évolution constante. Il était de 223 en 2012, de 404 en 2013, de 609 en 2014, de 800 en 2015. À l'issue de la procédure 2016, il s'élèvera à plus de 1 000 sur un potentiel de 3 000. À titre indicatif, cela représente sur la population globale du ministère, estimée à plus ou moins 6 000 agents, autour de 15 % des membres du personnel, avec la réserve importante que certains membres du personnel exercent des fonctions incompatibles avec le télétravail.

En termes de proportion hommes-femmes, la répartition est assez constante au fil des ans. Elle s'élève selon les années de 30 à 32 % de membres du personnel masculin et de 68 à 70 % de membres du personnel féminin de la population totale de télétravailleurs. Ces pourcentages doivent être mis en regard avec la répartition hommes-femmes sur l'ensemble des membres du personnel du ministère, soit 40 % d'hommes et 60 % de femmes.

Dans un certain nombre d'implantations en province, des bureaux sont mis à disposition des fonctionnaires dont la résidence administrative est Bruxelles et qui effectuent des missions en province. Il s'agit d'agents du Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) et de la Direction générale des infrastructures.

En ce qui concerne les éventuels freins au télétravail, voici quelques exemples: l'obligation de manipuler des dossiers lourds et encombrants pour lesquels on ne peut envisager de scannage sans alourdir, voire doubler, la charge de travail pour la personne elle-même, mais aussi pour les collègues du support administratif qui s'en chargerait, la nécessité de travailler sur des dossiers papier partagés avec des collègues, la manipulation de pièces originales dont la perte mettrait à mal la sécurité juridique de l'activité et la réputation du ministère, le sentiment pour l'encadrement de perdre le contrôle de l'activité, la difficulté d'organiser des réunions de service ou des réunions de travail, la difficulté de gérer certaines activités à distance, la crainte exprimée par certains agents de déliquescence du lien social, la crainte de n'être plus tout à fait dans le coup parce que certaines décisions se prennent avec ceux qui sont là.

**M. Jamal Ikazban (PS)**. – L'augmentation constante des demandes de télétravail prouve qu'il y a une demande et des possibilités d'y répondre favorablement. Je pense que l'accompagnement doit se poursuivre. Il y a peut-être encore un effort à faire au niveau de la répartition hommes-femmes, par le biais de l'accompagnement: un peu plus d'hommes pourraient être concernés par cette possibilité.

## 1.6 Question de M. Jean-Charles Luperto

**à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Intégration des personnes porteuses de handicap dans la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Jean-Charles Luperto (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé à ce propos en février 2015. À la suite de votre réponse et des évolutions ultérieures du dossier, je me permets donc de revenir vers vous concernant l'intégration de personnes porteuses de handicap dans la fonction publique et, surtout, l'obligation d'atteindre un taux minimal de 2,5 % des emplois prévus au cadre.

À l'époque, vous faisiez état d'un chiffre tournant autour de 1 %, mais en précisant que toutes les personnes porteuses de handicap n'étaient pas forcément répertoriées comme telles, parfois même à leur propre demande. Le contrat d'administration, en son volet diversité, comprend des ambitions fortes à cet égard. Aussi, je voudrais vous demander si la situation a évolué favorablement et si des actions concrètes ou une sensibilisation lors de recrutements ont pu être opérées.

Cet objectif légal doit être atteint au plus vite. Il importe en effet de démontrer que l'inclusion est une force et que la diversité permet d'enrichir nos services publics sur le plan humain, mais aussi quant à la qualité des services rendus. Le devoir d'exemplarité dans les services publics est, à mes yeux, important.

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Le projet «Fonction publique inclusive» a pour objectif d'atteindre pour le moins et le plus rapidement possible les quotas fixés par la loi. En cela, nous partageons certainement la même détermination.

Fin juin 2016, on comptait 54 personnes déclarées comme porteuses de handicap, un chiffre stable par rapport à 2015. Depuis votre dernière question, il a été procédé, en février 2016, à l'engagement d'une conseillère Fonction publique inclusive et c'est à partir de son travail que de nombreuses initiatives ont été mises en place, d'une part, pour sensibiliser le réseau en personnel et, d'autre part, pour promouvoir le recrutement et l'inclusion de personnes en situation de handicap. Dorénavant, les offres d'emploi mentionnent systématiquement que tout candidat peut bénéficier d'un aménagement lors d'épreuves de sélection. De plus, autre nouveauté, ces offres sont diffusées auprès d'organismes qui collaborent étroitement avec la Communauté française et la conseillère en question. Ces organismes sont entre autres l'Agence pour une vie de qualité (AViC), le service Phare, Unia, la Ligue Braille et le Service

d'aide à la recherche d'un emploi (SARE).

L'accent est également mis sur la communication. En effet, outre les aménagements lors des procédures de sélection et de recrutement, le personnel est informé des mêmes possibilités en ce qui concerne les postes de travail. Nous touchons là à un frein important, car les personnes en situation de handicap n'osent pas se déclarer. Elles doivent savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles est un employeur ouvert à cette diversité et que leur situation de handicap ne va en rien les stigmatiser.

Il est aussi important de changer les mentalités par des actions de sensibilisation. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles participera au Duoday et au Job Dating, en novembre 2016 et 2017. Elle organise également une journée le 1<sup>er</sup> décembre prochain, le 3 décembre étant la Journée internationale de la personne handicapée. Lors de cette journée, la question du handicap et de l'emploi sera abordée de manière participative. De plus, une réflexion est menée, en ce moment même, au sein du groupe de travail sur les infrastructures, sur l'accessibilité des bâtiments tant pour les personnes contraintes à l'usage d'un fauteuil roulant qu'à celles porteuses d'autres handicaps, permanents, périodiques ou situationnels. Cette réflexion s'adresse tant aux membres du personnel qu'aux personnes extérieures qui fréquentent occasionnellement le réseau de la Fédération.

Personnellement, j'ai acquis un réflexe: quand j'arrive quelque part, je regarde systématiquement si une possibilité d'accès existe pour les personnes à mobilité réduite. Cela ne manque pas d'en étonner certains, qui ignorent sans doute que mon travail de fin d'études universitaires portait sur la politique de reclassement social des handicapés. C'est pourquoi j'ai toujours à cœur de mettre en œuvre l'application de lois votées à l'époque de Léon-Éli Trochet pour les personnes handicapées dans la fonction publique. Nous devons, me semble-t-il, continuer à défendre ce principe.

**M. Jean-Charles Luperto (PS).** – Plusieurs éléments de votre réponse sont encourageants. Si les chiffres sont stables, ils ne reflètent effectivement pas toujours très bien la réalité dans les administrations. Il est sans doute plus facile, au niveau local, d'avoir une idée précise du petit nombre d'agents handicapés qui pourraient figurer dans ces statistiques mais ne s'y trouvent pas pour diverses raisons. Il ne serait certainement pas inutile d'affiner la vision de tous les agents des administrations qui, en théorie, pourraient faire partie de ces statistiques. Nous pourrions ainsi savoir si l'on est encore loin des 2,5 %.

Manifestement, des mesures sont prises et il existe dans la fonction publique une réelle volonté d'inclusion. Vous avez cité entre autres le recrutement d'une conseillère Fonction publique inclu-

sive, ainsi que l'accentuation du chapitre «Diversité – Ouverture de la fonction publique – Non-stigmatisation», sans parler du volet Infrastructure, qui est capital.

Inutile de dire que je reviendrai certainement sur la question, car le pilotage régulier nous permettra de savoir ce qui est mis en œuvre et de faire passer le message. Je vous remercie en tout cas d'être attentif à cet aspect fort du contrat d'administration.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Centres de dépaysement et de plein air», et de M. Vincent Sampaoli, intitulée «Ouverture au Fonds Écureuil pour les musées», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h10.*